

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023**

Date de convocation : 05 décembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absents	Votants
De la délibération n° 23-157 à 23-185 incluse	25	06	08	31

Secrétaire :

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, GERMAIN, Mme KOUYOUMDJIAN, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, M. TOKDEMIR, Mmes SÉGHIR, LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme LETOURNEUR ayant donné pouvoir à Mme Anne TERLEZ
- Mme VANDAMME ayant donné pouvoir à Mme Marie-Dominique PERCHET
- M. TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Olivier NIEL
- M. RIVET ayant donné pouvoir à M. François-Xavier PRIOLLAUD
- M. BRUN ayant donné pouvoir à Mme Leïla SEGHIR
- M. ORTEGA ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

ABSENTS :

- MM. SAVY, THOMAS

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 23-163 Nouvelles modalités de coopération entre la Ville de Louviers et l'EPCC Le Tangram

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
DES ANDELYS
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

**Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD**

LE **11 DEC. 2023**

AFFICHÉ

LE

Accusé de réception en préfecture
027242703758-20231211-23-163-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20231211-23-163-DE
Date de télétransmission : 11/12/2023
Date de réception préfecture : 11/12/2023

N°23-163

NOUVELLES MODALITÉS DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE LOUVIERS ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE « LE TANGRAM »

Madame Sylvie LANGEARD rapporte qu'en 2016, la Ville de Louviers, la Ville d'Évreux, la Communauté d'agglomération du Grand-Évreux, le Département de l'Eure, la Région Normandie et l'État ont créé un Établissement public de coopération culturelle baptisé « Le Tangram ». Cet établissement est en charge de la programmation de spectacles labellisés « Scène nationale » dans les salles d'Évreux et de Louviers, ainsi que la gestion de la salle de musiques actuelles d'Évreux « Le Kubb », du palais des congrès d'Évreux et du théâtre Legendre d'Évreux aujourd'hui ouvert au public qui faisait à l'époque l'objet d'importants travaux de restauration.

L'évolution de la programmation culturelle municipale et notamment la création d'un théâtre municipal « La Scène 5 » à Louviers, ainsi que la création par l'Agglomération Seine-Eure d'un centre de congrès et d'expositions « Hub expo & congrès » conduisent désormais à envisager une nouvelle forme de collaboration entre Le Tangram et la Ville de Louviers.

Depuis 2020, la programmation culturelle lovérienne a été considérablement enrichie par l'ouverture de La Scène 5. Les fréquentations des spectacles de la programmation municipale montrent que la commune est le bon échelon pour définir une programmation qui répond tant aux attentes des habitants qu'à la volonté municipale de promouvoir une culture de qualité, accessible et ouverte à tous les publics.

Le document d'orientation portant sur la politique municipale en faveur de l'action culturelle, adopté par le Conseil municipal de Louviers le 3 juillet 2023, fixe 8 orientations, dont 3 sont directement liées au développement du spectacle vivant :

- (2) Réinventer le partenariat entre la Ville de Louviers et Le Tangram-Scène nationale
- (3) Envisager de nouvelles coopérations culturelles avec l'Agglomération Seine-Eure
- (5) Intégrer la Scène 5 au réseau régional des théâtres de ville

Depuis mai 2023, des discussions sont engagées entre la Ville de Louviers, Le Tangram et les financeurs de l'EPCC, afin de définir les modalités de cette collaboration avec la Ville de Louviers. Ainsi, la Ville de Louviers, attachée au label Scène nationale, souhaite se retirer de la gouvernance de l'EPCC Le Tangram au 1^{er} janvier 2024. Une collaboration privilégiée

entre la Ville de Louviers et Le Tangram permettra cependant, à travers le versement d'une subvention, de continuer à proposer à Louviers des spectacles de la Scène nationale, sans que la subvention de la Ville de Louviers ne soit utilisée à d'autres fins que la programmation lovérienne.

La subvention d'un montant de 90 000 € couvrira l'intégralité des coûts relatifs à la programmation à la Scène 5 de spectacles de la Scène nationale. Elle fera l'objet d'une délibération spécifique lors de la première réunion du Conseil municipal de l'année 2024.

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2121-29,

Vu la délibération n°15-172 en date du 30 novembre 2015 portant création d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC),

Vu la délibération n°16-173 en date du 12 décembre 2016 portant modification de l'appellation de l'EPCC Évreux-Louviers-Eure par le Tangram.

Vu la délibération n° 23-057 en date du 27 mars 2023 portant subvention 2023 à l'EPCC le Tangram et subvention exceptionnelle pour audit

Considérant le document d'orientation portant sur la politique municipale en faveur de l'action culturelle, adopté par le Conseil municipal le 3 juillet 2023,

Considérant le rapport d'orientation budgétaire débattu en conseil municipal le 13 novembre 2023,

Considérant les discussions entre les financeurs de l'EPCC Le Tangram sur les nouvelles modalités de coopération entre l'EPCC Le Tangram et la Ville de Louviers,

DÉCIDE du retrait de la Ville de Louviers de l'EPCC Le Tangram,
prenant effet au 1^{er} janvier 2024,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous
documents nécessaires à la mise en œuvre effective de ce retrait.

Adoptée par 29 voix pour 2 abstentions

Pour copie conforme

Le Maire,



François-Xavier PRIOLLAUD

